

2012-03-07
2011-4948

Raid® Insecticide contre Fourmis Coquerelles Perce-oreilles 3
Frais parfum de la campagne
CONTRE INSECTES RAMPANTS

Action insecticide pendant 2 SEMAINES

SOUS PRESSION / DOMESTIQUE

350 g

AVERTISSEMENT

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS



INFLAMMABLE



EXPLOSIF

S.C. Johnson
Une Entreprise Familiale

<<secondary panel>>

Tue par contact et par effet résiduel pendant près de 2 semaines. **CONTRE LES INSECTES RAMPANTS** : Fourmis, coquerelles, perce-oreilles, puces, araignées, mille-pattes, punaises, lépismes argentés et grillons.

MODE D'EMPLOI : Bien agiter avant l'emploi. Tenir le contenant à environ 30 cm de la surface et vaporiser jusqu'à ce qu'elle soit humectée. Tenir les enfants et les animaux éloignés des surfaces traitées tant qu'elles ne sont pas sèches. Pour les traitements localisés: vaporiser à l'intérieur et à l'extérieur de la maison, partout où les insectes peuvent pénétrer et se loger, notamment les seuils de portes, plinthes, cadres de fenêtres, fissures et crevasses des planchers et des murs, autour des tuyaux, derrière et sous les armoires, réfrigérateurs, éviers, lavabos, cuisinières, etc. Ne pas utiliser dans les endroits servant à l'entreposage des aliments ou sur les surfaces qui peuvent entrer en contact avec la nourriture. Vaporiser sur le parcours des fourmis et sur les fourmilières. Répéter au besoin. Pour combattre les anthrènes des tapis, traiter l'envers des tapis, les planchers, les plinthes, les fentes, les fissures, les armoires et les étagères infestées. Répéter le traitement au besoin. **NE PAS UTILISER SUR LES TAPIS À ENVERS DE CAOUTCHOUC.**

PRÉCAUTIONS : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Se laver les mains après l'utilisation. Ne pas vaporiser à la ronde. Ne pas vaporiser sur les êtres humains, les animaux ou les aliments. Éviter de contaminer la nourriture, les ustensiles, les surfaces servant à la préparation des aliments et les aquariums. Ne pas inhaler le produit vaporisé. L'inhalation du produit vaporisé est nocive et peut être mortelle. **CONTENU SOUS PRESSION.** Ne pas placer le contenant dans l'eau chaude ni près des radiateurs, cuisinières et autres sources de chaleur. Ne pas percer ou incinérer le contenant ni le conserver à des températures de plus de 50 °C. Tenir loin flammes nues ou d'étincelles.

PREMIERS SOINS : En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Contient du distillat de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration. Administrer un traitement symptomatique.

ÉLIMINATION : Lorsque le contenant est vide, appuyer sur le bouton pour libérer la pression et jeter avec les ordures ménagères.

GARANTIE: pyréthrinés 0,2%, butoxyde de pipéronyle 0,48%, perméthrine 0,2%.
N°. D'HOM. 23828 LOI P.A.

Questions ou commentaires? Composer le 800-558-5566 ou écrire à Helen Johnson.
www.Infoinsectes.ca ©Marque canadienne déposée de S.C. Johnson & Son, Inc.
Utilisateur autorisé S.C. JOHNSON ET FILS, LIMITÉE, BRANTFORD (ON) CANADA
N3T 5R1.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))